

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

STATEMENT

BY

**H.E AMB JEAN-MARIE EHOZOU, PERMANENT
OBSERVER OF THE AU IN GENEVA**

**2ND INTRA-REGIONAL FORUM OF REGIONAL
ECONOMIC COMMUNITIES ON MIGRATION**

4-6 MAY 2016

LUSAKA, ZAMBIA

Excellence, Monsieur le président de la session de clôture

Monsieur le Secrétaire Permanent du Ministère de l'Intérieur de la
Zambie

Mr le Commissaire au Commerce, la Libre Circulation et au Tourisme de
la CEDEAO

Monsieur le Directeur Régional de l'OIM pour l'Afrique Australe

Monsieur le représentant de la Commission Européenne en Zambie

Messieurs les représentants des Communautés Economiques
régionales

Monsieur le président

Je voudrais, au nom de Son Excellence Mme Dlamini Zuma, présidente de la CUA, remercier le gouvernement de la Zambie pour avoir abrite cette importante réunion. Nous apprécions également la coopération avec l'OIM qui a présidé dans l'organisation de la réunion, avec le soutien de partenaires tels que le GIZ. Qu'ils en soient remerciés sincèrement.

Le Forum de Lusaka arrive à un moment opportun où l'Union africaine est en train de finaliser le l'Accord de libre-échange continental, et de mettre en œuvre le programme continental de gestion intégrée des frontières. De même, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'aller vers l'adoption d'un Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique, avec l'établissement d'un passeport africain. Toutes ces initiatives contribueront à la réalisation de l'Agenda 2063 qui est le référentiel des politiques continentales de développement économique et social pour les 50 prochaines années.

Monsieur le président

Le Traite d'Abuja reste la a politique continentale majeure sur la migration et la libre circulation, et il est heureux de constater que le Communautés Economiques Régionales ont adopté cette vision qui promeut la mobilité humaine en Afrique. Par ailleurs, nous devons nous féliciter que certaines d'entre elles, telles que l'ECOWAS et la Communauté de l'Afrique de l'Est qui sont très avancées dans la

réalisation de cette vision pour le bénéfice des citoyens communautaires.

Une effective connectivité par tous les modes de transports, en particulier le transport aérien, est un impératif pour assurer la mobilité humaine et le commerce intra africain. La Décision et le Plan d'Action de Yamoussoukro sur le transport aérien définit les voies et moyens d'y arriver.

Avec le réalisme de rigueur, il peut être attendu que les mesures de libre circulation des personnes, y compris celles relatives à une gestion intégrée des frontières, induiront un accroissement significatif des flux migratoires et des échanges commerciaux intra africains qui favoriseront l'entrepreneuriat, la création d'emplois, de façon ultime, accéléreront le développement socio-économique du continent.

Les pays qui ont accéléré ce processus, notamment avec le système du visa à l'arrivée, ont enregistré des résultats positifs sur le commerce et le tourisme, sans les risques de crimes ou d'irrégularité inspirés par les craintes d'ouverture des frontières.

Monsieur le président

Tout en reconnaissant l'utilité des Accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes, dans la perspective de l'Accord sur le libre-échange et du Protocole sur la libre circulation des personnes, les Etats membres doivent également considérer de favoriser la mobilité humaine à travers les régimes régionaux de libre circulation des personnes.

Le commerce informel transfrontalier contribue largement à la croissance économique et à l'emploi dans les pays, l'intégration socioéconomique des régions, à l'autonomisation des femmes, avec des vulnérabilités spécifiques. Il conviendra que les initiatives continentales et régionales sur la mobilité humaine, le commerce et la gestion intégrée des frontières prêtent une attention particulière aux besoins de ces groupes, pour contribuer à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

L'intégration doit aller delà des Etats pour inclure les bénéficiaires, notamment les citoyens et le secteur privé. Ceci demandera, entre autres des campagnes de communication et de sensibilisation, ainsi que

la formation. Une connaissance effective de leurs droits communautaires accroîtra leur autonomie et réduira leur vulnérabilité à la corruption. A cet égard, les droits relatifs à la sante des migrants est un élément essentiel de mobilité qui doit être géré avec précaution et pertinence pour ne pas donner lieu à des restrictions non nécessaires à la mobilité des personnes.

Il convient de renforcer la mobilité des compétences et qualifications dans le continent avec des systèmes régionaux et continental adéquats sur la reconnaissance et la portabilité des compétences, l'accès et la portabilité des bénéfices de sécurité sociale, un système statistique intégré sur la migration des travailleurs, ainsi que sur la coordination des cadres légaux et politiques sur le travail et la sécurité sociale. Un cadre tripartite impliquant les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs est un impératif.

Ces mesures sont nécessaires pour répondre aux exigences de développement du secteur privé et aux attentes de la main d'œuvre africaine, essentiellement les jeunes et les femmes.

Les administrations publiques impliquées dans la mobilité humaine et la gestion intégrée des frontières doivent renforcer leur coopération et les compétences des personnels doivent être améliorées et adaptées aux exigences techniques et processuelles associées à un allègement des procédures et documents administratifs.

Monsieur le président

Les administrations publiques impliquées dans la mobilité humaine et la gestion intégrée des frontières doivent renforcer leur coopération et les compétences des personnels doivent être améliorées et adaptées aux exigences techniques et processuelles associées à un allègement des procédures et documents administratifs.

Il est important que la Commission de l'Union africaine et les CERs s'accordent sur un calendrier de rencontres périodiques pour une plus grande coordination nécessaire au succès de la mise en œuvre cohérente de l'agenda de l'intégration africaine dans les différents secteurs. De même, il est important que les CERs commencent et renforcent la coopération intra-régionale pour faire avancer l'agenda

d'intégration, apprenant les unes des autres et mutuellement renforçant leurs capacités dans divers secteurs de l'intégration.

Monsieur le Président

Nous reconnaissons que la volonté politique pour l'intégration régionale est exprimée à suffisance dans les instruments juridiques et politiques adoptés par les Chefs d'Etat et de gouvernement au niveau continental et régional. Toutefois, une détermination politique soutenue est nécessaire pour traduire dans les faits cette volonté pour réaliser les gains promis aux citoyens, au secteur privé et à la diaspora.

Dans l'esprit du premier plan quinquennal de mise en œuvre de l'agenda 2063, la Commission de l'Union africaine renforcera son mécanisme de coordination avec les CERs, en particulier dans la planification pour la domestication et de suivi/évaluation des politiques continentales.

A cet égard, la prochaine session du Forum intra-régional sur la migration doit assurer un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations par les Communautés Economiques Régionales, tout en s'intégrant avec les mécanismes de suivi au niveau régional et continental.

Je vous remercie de votre aimable attention.